



Vous bénéficiez du Pass' Région ?

Demandez le remboursement de votre [carte de pêche annuelle](#) (dans la limite du montant de votre avantage disponible).

1. Vous avez acheté votre carte de pêche sur www.cartedepêche.fr, ou auprès d'un dépositaire rattaché à une AAPPMA située dans le département du Puy-de-Dôme,
2. Remplissez le formulaire ci-dessous et retournez-le à la Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Puy-de-Dôme, le tout accompagné d'un RIB, de la photocopie de votre Pass'Région et de votre carte de pêche :
 - par mail (accueil@peche63.com)
 - ou par courrier (FDAAPPMA 63, 14 allée des eaux et forêts, site de Marmilhat Sud, 63370 Lempdes)

Nom : Prénom :
Mail : Téléphone :/...../...../...../.....
Adresse postale
.....
Code Postal : Commune :

Numéro de carte Pass'Région (inscrit au dos de la carte) :
Code d'utilisation à 4 chiffres :/...../...../.....

Informations complémentaires :

- **Le montant annuel** de votre avantage pêche est de **30€** ; **la somme remboursée ne pourra pas excéder le montant de votre carte de pêche (si celui-ci est inférieur à 30€)**. Nous nous chargeons de toutes les formalités et procéderons au remboursement sur votre compte (délai de traitement relativement long)
- L'avantage Pass'Région correspondant à **l'année scolaire 2024/25** ne s'applique que sur les **cartes de pêche de la saison 2025**

Je soussigné(e),, certifie détenir un Pass'Région et avoir acquis ma carte de pêche annuelle auprès d'une AAPPMA du département du Puy-de-Dôme. Je souhaite bénéficier de l'offre régionale liée au Pass'Région.

Fait à, le /.... /....

Signature

**Pensez à joindre votre RIB
ainsi que les photocopie du
Pass'Région et de votre Carte
de pêche !**